

# MAIRIE DE PÉROUGES



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

**Présents** : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Yves PAQUIER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD, Magalie SAVART, Christian MILLET, Bernard CHARDON, Maryvonne BOUCHARD, Annabelle BIANCHI. Nathalie LAMBERT, Gilbert ROCH, et Benoît THOMAS,

**Excusées** : Catherine LEIGNIER (pouvoir à Gilbert ROCH)

**Absents** : Annabelle BIANCHI et Chantal CLEMENT

**Madame Magalie SAVART est élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 10

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 avec 13 voix pour.

=====

### **1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :**

Vente de 2 parcelles A 1732 de 750 m2 et A 2053 de 875 m2 chemin de la Pierrière à Pérouges

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

### **2 CONTRAT GROUPE DE PREVOYANCE**

Par circulaire du 17 février 2016, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette consultation est parvenue à son terme et la proposition retenue est celle présentée par le cabinet Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec CNP assurances.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour décide d'autoriser le maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion avec la société Gras Savoye et la Compagnie d'assurance la CNP.

### **3 CONTRAT PHOTOCOPIEUR ECOLE**

Le photocopieur de l'école en mauvais état doit être remplacé. Un nouveau contrat sera établi à ce moment-là.

#### **4 DECISIONS MODIFICATIVES**

La somme de 3 505 euros est transférée pour approvisionner le compte des opérations patrimoniales, cette somme est prélevée sur le compte immobilisation Ferme Juenet.

Avec 13 voix pour, cette décision modificative est acceptée par le Conseil Municipal.

#### **5 CAUTION DE PRETS**

A) Monsieur le Maire présente le dossier de la SEMCODA, concernant la demande de garantie financière partielle (50% de l'enveloppe financière totale) d'un prêt d'un montant de 880 800 €, destiné à concourir à l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 3 pavillons PLS à Pérouges au Chemin du Comte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour accorde sa garantie à hauteur de 50%, soit pour un montant de 440 400 €, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 880 800 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

B) Monsieur le Maire présente le dossier de la SEMCODA, concernant la demande de garantie financière partielle (50% de l'enveloppe financière totale) d'un prêt d'un montant de 1 158 900 €, destiné à concourir à l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 4 pavillons PLS à Pérouges Impasse de la Polatière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour accorde sa garantie à hauteur de 50%, soit pour un montant de 579 450 €, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 158 900 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### **6 CONTRAT SOGEDO, STATION D'EPURATION BOURG ST CHRISTOPHE**

Monsieur le Maire rappelle l'historique des contrats qui lient la commune de Pérouges à la commune de Bourg St Christophe et à la SOGEDO concernant le raccordement sur la station d'épuration de Bourg St Christophe.

Le conseil municipal prend connaissance de la convention entre la SOGEDO et les deux communes, qui stipule les caractéristiques des effluents, ainsi que la rémunération de SOGEDO pour le transport et le traitement des effluents s'élevant à 0.392 € H.T./m<sup>3</sup> traité, valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le conseil municipal, après délibération avec 13 voix pour les termes de la convention pour le raccordement de la commune de Pérouges (hameau de Rapan) sur la station d'épuration de Bourg St Christophe, qui stipule les caractéristiques des effluents, ainsi que la rémunération de SOGEDO pour le transport et le traitement des effluents s'élevant à 0.392 € H.T./m<sup>3</sup> traité, valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

#### **7 CONTRAT LOCATION ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE**

Monsieur le Maire explique qu'une céramiste, a renouvelé cette année, une demande pour l'occupation du local dit « ancien Syndicat d'Initiative » pour exposer ses créations.

Elle souhaite occuper ce local pour 6 mois,

Il convient d'établir une convention d'occupation précaire pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017.

L'indemnité d'occupation des locaux est fixée à 200 euros par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention accepte les termes de la convention d'occupation précaire à passer avec Madame Saskia LAUTH, céramiste.

## **8 SIEA : RAPPORT ANNUEL**

Monsieur Yves PAQUIER, adjoint au Maire et délégué au SIEA donne lecture du rapport d'activités 2015 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

D'autre part, le rapport de la cour régionale des comptes sur le SIEA entre 2009 et 2014 est présenté au conseil, détaillant la gestion technique et financière, notamment concernant la fibre optique sur le département.

## **9 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

- **Finances**

La trésorerie est bonne, le bilan 2016 est satisfaisant.

Le conseil départemental nous a alloué 27 500 euros de subvention en plus concernant les travaux de la maison Colosiez.

- **Travaux et Voirie**

Sécurisation de la voirie

Cheminement piéton

Accessibilité

- **Environnement**

Réunion à organiser en janvier pour planifier le travail sur les jardins de la ferme.

- **Communication**

Le bulletin municipal annuel est en cours d'achèvement.

- **Urbanisme**

Des projets groupés sont à étudier

- **Social**

167 colis ont été faits le 13 décembre

## **10 QUESTIONS DIVERSES**

TAP : appel aux bénévoles pour l'activité boules le mardi de 15 à 16 h 30.

Très belle réussite du Marché de Noël

Repas des élus le 20 janvier 2017

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 janvier 2017 à 20 h.**